

De John McIntyre et autres, de Fort-William; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Minéral du lac Supérieur."

De la Compagnie Canadienne de Mines de Cuivre, compagnie dûment constituée en corporation sous l'autorité des lois générales de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant un acte qui confirme, reconnaisse et lui permette d'exercer en Canada ses pouvoirs corporatifs, et pour d'autres objets.

De la Compagnie Anglo-Américaine de Mines de fer, compagnie dûment constituée en corporation sous l'autorité des lois générales de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant un acte qui confirme, reconnaisse et lui permette d'exercer en Canada ses pouvoirs corporatifs et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario; demandant un acte à l'effet de l'autoriser à augmenter son capital par l'émission d'actions privilégiées et pour d'autres objets.

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et Ontario (à responsabilité limitée)." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre un rapport des Commissaires de la Police de la Puissance, pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session, No 44.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, copie des contrats passés par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis la dernière session du parlement.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:

(Voir documents de la session No 35c.)

L'honorable sir Alexander Campbell, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, une réponse partielle à une adresse du Sénat en date du 14 avril 1885, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Canada au sujet de la présence de sauvages américains sur le territoire canadien; copie des communications d'officiers de la police à cheval et des ordres en conseil ou des instructions départementales se rapportant à ce sujet, qui n'ont pas encore été publiés dans le rapport annuel de la division des Sauvages du département de l'Intérieur; aussi un état de l'augmentation ou de la diminution de la population sauvage du Nord-Ouest, le dit état devant être basé sur le nombre des Sauvages qui ont été payés lors des traités passés en 1871 et les années suivantes, et sur le nombre de ceux qui sont payés actuellement; aussi copie des renseignements non encore imprimés sur le nombre de Sauvages qui se sont livrés aux travaux agricoles, et copie des plaintes (s'il en existe) présentées par la société protectrice des aborigènes, les évêques et le clergé des divers corps de missionnaires du Nord-Ouest ou par d'autres personnes au sujet du traitement des Sauvages du Nord-Ouest; aussi un état approximatif des approvisionnements alimentaires fournis aux dits Sauvages depuis la date du traité No. 1 de 1871.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la session No. 38c.)